

# **REGARDS ET EVOLUTION**

# DU DROIT TUTELAIRE DEPUIS LA REFORME DE 2007



# Objectifs et compétences visées

- Actualiser la connaissance des textes ayant modifié la Loi 2007-308
- Connaître et comprendre la jurisprudence récente
- Appréhender et préciser les textes avec le recul de six ans de pratique
- Affiner la posture professionnelle

## Programme

- 1: Modifications législatives depuis le 5 mars 2007
  - Renversement de paradigme, subsidiarité
  - Modifications législatives sporadiques
  - Apports de la Loi « de simplification » du 16 février 2015
  - Apports de la Loi « d'adaptation de la société au vieillissement »
- 2 : Apports jurisprudentiels et doctrinaires
  - Sens et typologie des mesures prononcées
  - Choix du tuteur ou curateur
  - Responsabilité des MJPM
  - Les missions et actes du curateur et du tuteur, périmètre d'intervention
- 3 : L'assistance et la représentation
  - Modalités de gestion tutélaire et curatélaire
  - Décision et passation d'actes juridique
- 4 : Protection de la personne et protection des biens
  - Notion de protection juridique
  - La protection en matière personnelle
  - La protection en matière patrimoniale
  - La primauté des libertés individuelles
- 5 : Conclusion, place et posture du MJPM
  - Vis à vis de la personne protégée : champs et modes d'intervention
  - Vis à vis de l'environnement : suppléance et liens fonctionnels
  - Fonctions du MJPM

### Infos pratiques



Niveau d'accès nécessaire pour entrer en formation : Mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) en poste, titulaires du CNC

Prérequis : Aucun



Formation à :



Programme:
1 iour – 7 heure

Calendrier et Tarifs à la demande



Financement :

Contactez nos équipes pour plus d'informations

# Méthode et outils pédagogiques

Apport de connaissances sous forme d'exposé et débat avec les participants

**Intervenant** : Pierre BOUTTIER, président de l'<u>ANDP</u> (Association Nationale des Délégués de services MJPM), formateur et Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

Ocellia se réserve le droit de modifier les intervenants en cas d'indisponibilité.

## **Evaluation**

Bilan oral en fin d'action.

Fiche d'évaluation remise aux participants en fin de formation

## Certification

Une attestation de formation sera remise à l'issue de la formation.

## Check-list de l'inscription

Bulletin d'inscription à compléter sur www.ocellia.com

#### **POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT :**

Grenoble Echirolles : Service Formation Continue au 04 74 09 02 08

formation-continue.grenoble@ocellia.fr



OCELLIA est un établissement signataire de la charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap. Votre parcours de formation peut faire l'objet d'aménagement. Nous proposons un accompagnement spécifique aux personnes en situation de handicap.



#### Espace Lyon

Le Sémaphore 20 rue de la Claire CP 320 69337 Lyon Cedex 09

04 78 83 40 88 contactlyon@ocellia.fr

#### Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Victor Hugo BP 165 38432 Echirolles Cedex

04 76 09 02 08 contactgrenoble@ocellia.fr

#### Espace Valence

103 avenue Maurice Faure 26000 Valence

04 75 86 30 55 contactvalence@ocellia.fr Lyon - Grenoble - Valence

www.ocellia.fr